

Programme d'aménagement de la voirie communautaire de la Communauté de Communes du Sud Estuaire - Programme 2010



UNION EUROPÉENNE

Publication du Supplément au Journal officiel de l'Union européenne

2, rue Mercier, L-2985 Luxembourg Fax (352) 29 29-42670

E-mail: ojs@publications.europa.eu Informations et formulaires en ligne: <http://simap.europa.eu>

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

Nom officiel: Communauté de Communes du Sud Estuaire

Adresse postale: 6 Boulevard Dumesnildot BP 3014

Localité/Ville: Paimboeuf

Code postal: 44560

Pays: France

Point(s) de contact:

Téléphone: 0240277595

À l'attention de: Marylène BOUCHEREAU

Courrier électronique (e-mail): m.bouchereau@cc-sudestuaire.fr

Fax: 0228539588

Adresse(s) internet (le cas échéant)

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL): <http://www.cc-sudestuaire.com>

Adresse du profil d'acheteur (URL):

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S)

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales | <input type="radio"/> Services publics généraux |
| <input type="radio"/> Agence/office national(e) ou fédéral(e) | <input type="radio"/> Défense |
| <input type="radio"/> Collectivité territoriale | <input type="radio"/> Ordre et sécurité publics |
| <input type="radio"/> Agence/office régional(e) ou local(e) | <input type="radio"/> Environnement |
| <input type="radio"/> Organisme de droit public | <input type="radio"/> Affaires économiques et financières |
| <input type="radio"/> Institution/agence européenne ou organisation internationale | <input type="radio"/> Santé |
| <input checked="" type="radio"/> Autre (veuillez préciser):
Etablissement Public de Coopération Intercommunal | <input type="radio"/> Logement et équipements collectifs |
| | <input type="radio"/> Protection sociale |
| | <input type="radio"/> Loisirs, culture et religion |
| | <input type="radio"/> Éducation |
| | <input type="radio"/> Autre (veuillez préciser): |

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs:

oui non

Programme d'aménagement de la voirie communautaire de la Communauté de Communes du Sud Estuaire - Programme 2010

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

Programme d'aménagement de la voirie communautaire de la Communauté de Communes du Sud Estuaire - Programme 2010

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services

[ne choisir qu'une seule catégorie – travaux, fournitures ou services – correspondant le mieux à l'objet spécifique de votre marché ou de votre/vos achat(s)]

<input checked="" type="radio"/> (a) Travaux <input checked="" type="radio"/> Exécution <input type="radio"/> Conception et exécution <input type="radio"/> Réalisation, par quelque moyen que ce soit, de travaux répondant aux exigences formulées par le pouvoir adjudicateur	<input type="radio"/> (b) Fournitures <input type="radio"/> Achat <input type="radio"/> Crédit-bail <input type="radio"/> Location <input type="radio"/> Location-vente <input type="radio"/> Plusieurs de ces formes	<input type="radio"/> (c) Services Catégorie de service n° Dans le cas des catégories de services 17 à 27 (voir annexe C), approuvez-vous la publication du présent avis? <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services CCSE Code NUTS À FR511		

II.1.3) L'avis implique (le cas échéant)

la conclusion d'un accord-cadre des marchés fondés sur un système d'acquisition dynamique (SAD)

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats

Consistance des travaux : mise en oeuvre d'enrobés : 10 500 m², réalisation d'enduit d'usure : 34 000 m².

II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

	Descripteur principal	Descripteur supplémentaire (le cas échéant)
Objet principal	45233141	

II.1.6) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)

oui non

Programme d'aménagement de la voirie communautaire de la Communauté de Communes du Sud Estuaire - Programme 2010

II.2) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)

II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s) (en chiffres uniquement): <i>(N'indiquer que la valeur totale finale, y compris tous contrats, lots et options; pour fournir des précisions concernant les différents marchés, remplir la section V. Attribution du marché)</i>	Hors TVA	TVA comprise	Taux de TVA (%)
Valeur ou Offre la moins chère /la plus chère prise en considération	Monnaie: Monnaie:	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> à <input type="radio"/> à

Programme d'aménagement de la voirie communautaire de la Communauté de Communes du Sud Estuaire - Programme 2010

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure

- Ouverte
 Restreinte
 Restreinte accélérée
 Dialogue compétitif
 Négociée avec mise en concurrence
 Négociée accélérée
 Négociée sans mise en concurrence
 Attribution d'un marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne [dans les cas mentionnés aux points k) et i) de l'annexe D]

Justification de l'attribution du marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne: compléter l'annexe D

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution (cocher la case concernée)

- Prix le plus bas
 ou
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

Critères	Pondération	Critères	Pondération
1. Prix des prestations	60	6.	
2. Valeur technique	40	7.	
3.		8.	
4.		9.	
5.		10.	

IV.2.2) Une enchère électronique a été effectuée

- oui non

Programme d'aménagement de la voirie communautaire de la Communauté de Communes du Sud Estuaire - Programme 2010**IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF****IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur (le cas échéant)****IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché** oui non**Dans l'affirmative, (cocher la case correspondante):**

<input type="radio"/> Avis de préinformation <i>ou</i> <input type="radio"/> Avis sur un profil d'acheteur Numéro de l'avis au JOUE: du (jj/mm/aaaa)
<input type="radio"/> Avis de marché <i>ou</i> <input type="radio"/> Avis de marché simplifié (SAD) Numéro de l'avis au JOUE: du (jj/mm/aaaa)
<input checked="" type="radio"/> Avis en cas de transparence ex ante volontaire Numéro de l'avis au JOUE: 2010/S 111-167757 du 10/06/2010 (jj/mm/aaaa)
<input type="radio"/> Autres publications antérieures (le cas échéant)

Programme d'aménagement de la voirie communautaire de la Communauté de Communes du Sud Estuaire - Programme 2010

SECTION V: ATTRIBUTION DU MARCHÉ (1)

MARCHÉ N°:

LOT NO:

INTITULÉ:

V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ: 03/06/2010 (jj/mm/aaaa)

V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES:

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ

Nom officiel: Groupement Bréhard - Viaud Moter

Adresse postale: ZA Le Pont Neuf

Localité/Ville: SAINT PERE EN RETZ

Code postal: 44320

Pays: France

Téléphone: 02.40.21.70.78

Courrier électronique (e-mail):

Fax: 02.40.21.86.16

Adresse internet (URL):

V.4) INFORMATIONS SUR LA VALEUR DU MARCHÉ (en chiffres uniquement):

Estimation initiale de la valeur totale du marché (le cas échéant)		Hors TVA	TVA comprise	Taux de TVA (%)
Valeur	Monnaie:	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	à
Valeur totale finale du marché				
Valeur 174930.90	Monnaie: EUR	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	à
ou Offre la moins chère /la plus chère prise en considération	Monnaie:	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	à

En cas de valeur annuelle ou mensuelle, (veuillez indiquer): le nombre d'années ou le nombre de mois

V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ

oui non

Dans l'affirmative, indiquer en valeur ou en pourcentage la part du marché susceptible d'être sous-traitée (en chiffres uniquement):

Valeur hors TVA: Monnaie: Proportion: % Inconnue

Description succincte de la valeur/proportion du marché à sous-traiter (si elle est connue)

Programme d'aménagement de la voirie communautaire de la Communauté de Communes du Sud Estuaire - Programme 2010

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FOND COMMUNAUTAIRES**

oui non

VI.2) AUTRES INFORMATIONS *(le cas échéant)*

Le marché a été signé le 23 juin 2010.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours**

Nom officiel: Tribunal Administratif de Nantes

Adresse postale: 6 allée Ile Gloriette
BP 24111

Localité/Ville: NANTES

Code postal: 44000

Pays: France

Téléphone: 0240994600

Courrier électronique (e-mail): greffe.ta-nantes@juradm.fr

Fax: 0240994658

Adresse internet (URL): <http://www.ta-nantes.juradm.fr/ta/nantes/index.shtml>

Organe chargé des procédures de médiation *(le cas échéant)*

Nom officiel:

Adresse postale:

Localité/Ville:

Code postal:

Pays: France

Téléphone:

Courrier électronique (e-mail):

Fax:

Adresse internet (URL):

VI.3.2) Introduction des recours *(veuillez remplir la rubrique VI.3.2 ou, au besoin, la rubrique VI.3.3)*

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours:

Programme d'aménagement de la voirie communautaire de la Communauté de Communes du Sud Estuaire - Programme 2010

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Nom officiel: [Tribunal Administratif de Nantes](#)

Adresse postale: [6 allée Ile Gloriette](#)
[BP 24111](#)

Localité/Ville: [NANTES](#)

Code postal: [44000](#)

Pays: [France](#)

Téléphone: [02409944600](#)

Courrier électronique (e-mail): greffe.ta-nantes@juradm.fr

Fax: [02409944658](#)

Adresse internet (URL): <http://www.ta-nantes.juradm.fr/ta/nantes/index.shtml>

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:

[29/06/2010](#) (jj/mm/aaaa)

Programme d'aménagement de la voirie communautaire de la Communauté de Communes du Sud Estuaire - Programme 2010

ANNEXE C

SERVICES VISÉS À LA SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

Catégorie n° [1]	Désignation
1	Services d'entretien et de réparation
2	Services de transports terrestres [2], y compris les services de véhicules blindés et les services de courrier, à l'exclusion des transports de courrier
3	Services de transports aériens: transports de voyageurs et de marchandises, à l'exclusion des transports de courrier
4	Transports de courrier par transport terrestre [3] et par air
5	Services de télécommunications
6	Services financiers: (a) services d'assurances (b) services bancaires et d'investissement [4]
7	Services informatiques et services connexes
8	Services de recherche et de développement [5]
9	Services comptables, d'audit et de tenue de livres
10	Services d'études de marché et de sondages
11	Services de conseil en gestion [6] et services connexes
12	Services d'architecture; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère; services connexes de consultations scientifiques et techniques; services d'essais et d'analyses techniques
13	Services de publicité
14	Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés
15	Services de publication et d'impression sur la base d'une redevance ou sur une base contractuelle
16	Services de voirie et d'enlèvement des ordures: services d'assainissement et services analogues

Category No [7]	Désignation
17	Services d'hôtellerie et de restauration
18	Services de transports ferroviaires
19	Services de transport par eau
20	Services annexes et auxiliaires des transports
21	Services juridiques
22	Services de placement et de fourniture de personnel [8]
23	Services d'enquête et de sécurité, à l'exclusion des services des véhicules blindés
24	Services d'éducation et de formation professionnelle
25	Services sociaux et sanitaires
26	Services récréatifs, culturels et sportifs [9]
27	Autres services [8 9]

Programme d'aménagement de la voirie communautaire de la Communauté de Communes du Sud Estuaire - Programme 2010

1. Services visés à l'article premier, paragraphe 2, point d), annexe IIA de la directive 2004/18/CE.

2. À l'exclusion des services de transports ferroviaires couverts par la catégorie 18.

3. À l'exclusion des services de transports ferroviaires couverts par la catégorie 18.

4. À l'exclusion des services financiers relatifs à l'émission, à l'achat, à la vente et au transfert de titres ou d'autres instruments financiers, ainsi que des services fournis par des banques centrales.

Sont également exclus, les services consistant en l'acquisition ou en la location, quelles qu'en soient les modalités financières, de terrains, de bâtiments existants ou d'autres biens immeubles ou qui concernent des droits sur ces biens; toutefois, les services financiers fournis parallèlement, préalablement ou consécutivement au contrat d'acquisition ou de location, sous quelque forme que ce soit, sont soumis à la présente directive.

5. À l'exclusion des services de recherche et de développement autres que ceux dont les fruits appartiennent exclusivement au pouvoir adjudicateur pour son usage dans l'exercice de sa propre activité pour autant que la prestation du service soit entièrement rémunérée par le pouvoir adjudicateur.

6. À l'exclusion des services d'arbitrage et de conciliation.

7. Services visés à l'article premier, paragraphe 2, point d), annexe IIB de la directive 2004/18/CE.

8. À l'exception des contrats d'emploi.

9. À l'exception des contrats d'acquisition, de développement, de production ou de coproduction de programmes par des organismes de radiodiffusion et des contrats concernant les temps de diffusion.

Programme d'aménagement de la voirie communautaire de la Communauté de Communes du Sud Estuaire - Programme 2010

ANNEXE D

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

JUSTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ SANS PUBLICATION PRÉALABLE D'UN AVIS DE MARCHÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE

Fournir ci-après une justification de l'attribution du marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne. Cette justification doit être conforme aux articles pertinents de la directive 2004/18/CE

(La directive 89/665/CEE concernant les recours, modifiée par la directive 2007/66/CE, prévoit que le délai pour l'introduction d'un recours visé à l'article 2 septies, paragraphe 1, point a), premier tiret, peut être réduit à condition que l'avis contienne la justification de la décision du pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne. Pour bénéficier de ce délai réduit, veuillez cocher la ou les cases appropriées et fournir les informations complémentaires ci-après.)

Justification du choix de la procédure négociée sans publication préalable d'un avis de marché au JOUE conformément à l'article 31 de la directive 2004/18/CE

- une procédure ouverte
- une procédure restreinte
- b) Les produits concernés sont uniquement fabriqués à des fins de recherche, d'expérimentation, d'étude ou de développement dans les conditions énoncées dans la directive (*fournitures uniquement*)
- c) Les *travaux/fournitures/services* ne peuvent être confiés qu'à un soumissionnaire déterminé pour des raisons:
 - techniques
 - artistiques
 - liées à la protection de droits d'exclusivité
- d) Urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur et dont les circonstances sont rigoureusement conformes aux conditions énoncées dans la directive
- e) *Travaux/fournitures/services* complémentaires commandés dans des conditions rigoureusement conformes à celles énoncées dans la directive
- f) Nouveaux *travaux/services*, consistant dans la répétition de travaux/services existants et commandés dans des conditions rigoureusement conformes à celles figurant dans la directive
- j) L'ensemble des offres soumises en réponse à une procédure ouverte, une procédure restreinte ou à un dialogue compétitif était non conforme ou inacceptable. Seules les offres ayant rempli les critères de sélection qualitative ont été prises en considération dans les négociations.

Autre justification de l'attribution du marché sans publication préalable d'un avis de marché au JOUE

- k) Le marché a pour objet des services figurant à l'annexe II B de la directive.
- l) Le marché ne relève pas du champ d'application de la directive.

Afin de bénéficier de la réduction de délai susmentionnée, prière de cocher la ou les cases ci-dessus et d'expliquer de manière claire et détaillée en quoi l'attribution du marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne est légale. Il convient dans tous les cas d'énoncer les faits pertinents et, le cas échéant, les conclusions juridiques conformes aux articles de la directive 2004/18/CE (500 mots au maximum).